

Abandon d'usufruit et demande de compensation pour mobilier

Par SABY Bernadette, le 16/09/2017 à 08:29

Ma mère 93 ans a l'usufruit de la maison de son deuxième mari . maison en mauvais état fermée depuis son placement

La maison appartient à la fille aînée (avec qui les liens sont tendus) du deuxième mariage Ma mère en maison de retraite depuis 5 ans a une petite retraite qui ne suffira bientôt plus . Elle veut renoncer à son usufruit car elle paie assurance et taxe foncière . A l'intérieur de cette maison il y a du mobilier (poële neuf, machine à laver etc) comment faire pour

1 abandonner l'usufruit et

2 tenter de demander au propriétaire un geste financier pour le mobilier

Pensez vous qu'il soit utile de faire appel à un avocat ?

Cette situation est très anxiogène pour ma mère qui ne dort plus

Par youris, le 16/09/2017 à 09:26

Bonjour,

L'usufruitier doit entretenir le bien dont il a l'usufruit.

Si l'usufruitier n'entretient pas le bien, le nu-propriéaire peut demander la déchéance de son usufruit.

Si votre mère a laissr dépérir le bien, je ne pense pas que le nu-propriétaire soit disposé à faire un cadeau à votre mère.

Votre mère peut faire enlever les meubles qui lui appartiennent.

Salutations

Par SABY Bernadette, le 16/09/2017 à 10:17

Je me suis mal expliquée ma mère n'a pas laissé dépérir le bien.

Il s'agit d'une très vieille maison de ferme isolée. Bien que fermée j'ai moi même fait le nécessaire pour que les petites réparations soient faites et les propriétaires veillentsur cette maison

Les tensions ne permettent plus un dialogue serein .

Merci en tout cas d'avoir pris le soin de me donner votre observation .